

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 janvier 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
MOTION DE DÉFIANCE—L'IMPÔT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe) propose:

Que la Chambe blâme le gouvernement pour le mépris qu'il manifeste envers les contribuables du Canada et qu'il prouve par la création d'un régime fiscal issu de la loi de l'impôt sur le revenu qui est de plus en plus incompréhensible pour le simple contribuable, et pour n'avoir pas mis fin aux pratiques capricieuses et injustes du ministère du Revenu national.

—Monsieur le Président, au début de cette journée extraordinaire qui donnera aux députés de tous les partis à la Chambre l'occasion d'examiner la manière dont le gouvernement dirige le ministère du Revenu national, je voudrais citer en exergue des paroles propres à donner le ton au débat d'aujourd'hui. Ces mots tracent exactement la voie à suivre lorsque, dans une société libre et démocratique, les citoyens aussi bien que les parlementaires constatent que l'État abuse de son autorité. Les voici:

Il s'ensuit que lorsque l'autorité, sous quelque forme que ce soit, malmène injustement un homme, tous les autres sont coupables, car c'est leur consentement tacite qui permet ces abus de pouvoir. S'ils la dénonçaient, l'autorité s'effondrerait.

Ce passage est tiré d'un livre publié en 1970 par l'Oxford University Press de Toronto et qui s'intitule *Approaches to Politics*. L'auteur en est M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, qui expose brièvement dans ce passage la voie à suivre par les députés lorsqu'ils constatent des abus de pouvoir.

Nous avons appris ces dernières semaines qu'un organisme au Canada est le seul à posséder certains pouvoirs extraordinaires. Cet organisme peut s'emparer des dossiers de particuliers, s'introduire dans leur vie privée, nuire à leur réputation dans leur milieu, vider leur compte en banque et confisquer leurs chèques de paye.

De quel organisme s'agit-il, monsieur le Président? Non pas de la police, ni du nouveau Service du renseignement de sécurité, mais bien du ministère du Revenu national. La loi accorde

à ce ministère des pouvoirs absolus comme aucun organisme ni particulier n'en possède dans la société, et dont les conséquences menacent les libertés civiles de tous les Canadiens.

Tout d'abord, cet organisme a des pouvoirs beaucoup trop vastes. Ensuite, nous avons pu constater à maintes reprises que ce ministère s'est arrogé des pouvoirs et qu'il a ainsi abusé de l'autorité que le Parlement lui a dévolue. Il l'a fait en s'introduisant dans la vie privée des particuliers, en empêchant certaines personnes de gagner leur vie, en portant atteinte à des droits fondamentaux. Nous avons en outre découvert, à la suite de toutes les affaires rendues publiques aussi bien dans la presse qu'à la Chambre des communes, que le ministre de la Couronne responsable de ce ministère ignorait les actes commis par ses fonctionnaires et, qu'il ne s'en soucie guère.

Dans notre régime parlementaire de gouvernement responsable, les ministres de la Couronne doivent répondre de leurs actes devant la Chambre des communes, justement pour s'assurer que les ministères rendent des comptes, que l'autorité dévolue à la Couronne ne prête pas à des abus, que l'État respecte les droits civils de tous les Canadiens, que les gens ordinaires, les travailleurs et les personnes âgées ne sont pas lésés dans leurs droits et que les gens sont traités avec politesse, respect, dignité et compassion. Et pourtant, monsieur le Président, nous avons constaté que, dans bien des cas, le ministre a laissé son ministère traiter des citoyens ordinaires d'une façon qu'une société libre ne saurait tolérer.

Depuis quelques mois déjà, les députés de l'opposition cherchent—et c'est là l'objet du débat d'aujourd'hui—ou bien à forcer le ministre à assumer ses responsabilités envers les Canadiens, ou bien à forcer le premier ministre du Canada à nommer un nouveau ministre qui soit à la hauteur de la situation.

Une question fondamentale se pose: le ministre du Revenu national (M. Bussières) représente-t-il le ministère auprès des Canadiens afin de le défendre quand tout va mal, ou représente-t-il les Canadiens auprès du ministère afin de réparer toute injustice et protéger les droits de tous les Canadiens? D'après nous, c'est ce deuxième rôle que le ministre devrait jouer. Au lieu de quoi, le ministre s'acharne à défendre le ministère. Il lui est souvent arrivé de donner des renseignements erronés, puis d'avoir à se rétracter. Il nous donnait ces renseignements en toute bonne foi, mais il n'était pas au courant des faits.